

**Conseil d'administration**  
**Quimper Cornouaille Développement**  
**15 octobre 2018**

## **Procès-verbal de réunion**

Membres présents (ayant voix délibérative) :

François MARTIN (État), Ludovic JOLIVET, Christian CORROLLER, Christian KERIBIN, Hervé HERRY, Didier LENNON (Quimper Bretagne Occidentale), André FIDELIN (CCA), Erwan LE FLOC'H (Douarnenez Communauté), Michel CANEVET (CCHPB), Raynald TANTER (CCPBS), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun-Pointe du Raz), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture);

Membres excusés :

Karim GHACHEM (Conseil régional), Jean-Marc TANGUY (CD29), Gilbert GRAMOULLE, Claire LEVRY-GERARD (Quimper Bretagne Occidentale), Claude RAVALEC (CCIMBO);

Membres excusés ayant donné pouvoirs :

Guillaume MENGUY (Quimper Bretagne Occidentale);

Autres participants sans voix délibérative :

Jean-Hubert PETILLON (Quimper Bretagne Occidentale), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), Albert BILLON (Conseil de Développement), Kim LAFLEUR, Emmanuelle COACOLOU, Elisabeth COLIN, Betty ROBERT, Véronique LE GUEN, Mathilde PAILLOT, Michel BOLLORE (QCD);

---

**Le 15 octobre 2018**, les membres du Conseil d'administration de l'association se sont réunis à la Mairie de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Hervé HERRY.

Le Président ouvre la séance à 10h16 et constate que le quorum est atteint :

- 14 membres sur les 25 membres du Conseil d'Administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances sont ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé selon le déroulé prévu :

1. Destination Quimper Cornouaille : financements 2018 et appels à projets
2. Destination Quimper Cornouaille : la stratégie de développement touristique de la Cornouaille
3. Pôle métropolitain Quimper Cornouaille
4. Contrat de partenariat
5. L'économie maritime en Bretagne
6. Déploiement d'un wifi territorial cornouaillais
7. Stratégie d'attractivité : étapes à venir
8. Questions diverses

## 1. Destination Quimper Cornouaille : financements 2018 et appels à projets

**Ludovic JOLIVET** passe la parole à Roger LE GOFF.

**Roger LE GOFF** rappelle le contexte, qui relate que la Région apportait jusqu'en 2016 une aide forfaitaire à l'ingénierie des Pays touristiques, soit en Cornouaille, 28 000 € pour QCD et 25 000 € pour l'AOCD.

Avec la disparition des Pays touristiques et la prise de compétences par les EPCI, la Région a modifié en 2017 le dispositif de financement de l'ingénierie par un dispositif transitoire. Pour l'année 2018, ce dispositif est renouvelé avec un accompagnement des Destinations par un cabinet, pour l'organisation de leur ingénierie 2018. En parallèle, le Conseil régional propose des Appels à projets en faveur des Destinations touristiques en Bretagne. Il est proposé de répondre au dispositif transitoire régional, en lien avec l'AOCD 2018 avec le plan de financement joint à la convocation.

L'appel à projet en faveur des Destinations touristiques de Bretagne, initié en 2016, vise à réaffirmer les enjeux et l'engagement de la Région en faveur des Destinations. Celui-ci se structure en 3 volets : Les actions de préfiguration, les stratégies et les plans d'actions. L'élaboration de la stratégie s'est prolongée jusqu'en juillet 2018. Il est proposé de répondre au volet 2 de l'appel à projet en présentant l'ingénierie interne nécessaire à l'animation. Enfin, il est également proposé de répondre sur le volet 3 de l'appel à projet relatif aux actions prioritaires à mettre en œuvre concernant la construction d'un esprit de Destination, la promotion des savoirs-faire cornouaillais, l'itinérance vélo et la poursuite des réflexions sur les mobilités touristiques.

**Pierre PLOUZENEC** précise que la Région est en train de reconstituer un dispositif et un réseau de techniciens.

**Albert BILLON** demande si la Région impose sa stratégie ?

**Roger LE GOFF** précise que la Région subventionne, il est normal que l'on retrouve ce qu'elle souhaite. Mais c'est à nous de proposer des choses différentes que celles qui sont dans le tronc commun.

**Ludovic JOLIVET** confirme que le territoire doit avoir son propre positionnement.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration valide à l'unanimité :**

- les plans de financement,
- les candidatures de l'AOCD et QCD au dispositif transitoire régional d'ingénierie touristique,
- les candidatures de l'AOCD et QCD aux volets 2 et 3 de l'appel à projet en faveur des destinations touristiques bretonnes;

## 2. Destination Quimper Cornouaille : la stratégie de développement touristique de la Cornouaille

**Roger LE GOFF** rappelle le travail fait en commission sur les 5 axes stratégiques. Les priorités dégagées par le COPIL sont de construire un esprit de destination, débiter les actions sur le tourisme de savoir-faire, développer les mobilités touristiques, mettre en œuvre le wifi territorial, continuer les outils de communication commun, consolider la gouvernance et l'ingénierie de la destination et renforcer

l'accompagnement technique de porteurs de projets. Aujourd'hui 4 personnes travaillent sur la stratégie.

Il rappelle enfin le rendez-vous avec Anne GALLO, le 16 juillet dernier qui a confirmé l'importance d'une organisation solide pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée.

**Mathilde PAILLOT** précise qu'un cabinet a rendez-vous le 22 octobre prochain avec les techniciens des EPCI car la destination Quimper Cornouaille a déjà été choisie par la Région pour être accompagnée.

**Roger LE GOFF** remercie Pierre PLOUZENNEC pour le travail réalisé en commun, ainsi que le personnel de QCD et les membres du COPIL. C'est un gage de confiance.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la stratégie et les moyens financiers et d'ingénierie pour le développement touristique de la Cornouaille.**

### 3. Pôle métropolitain Quimper Cornouaille

**Ludovic JOLIVET** rappelle qu'il y aura 3 compétences propres dans le Pôle métropolitain : le SCoT, le PCAET et le Contrat Local de Santé (CLS), à laquelle on ajoute les filières économiques, FEAMP, LEADER, un schéma de mobilité, le conseil de développement et l'animation de thématiques.

Le Bureau de septembre dernier a permis de revoir le budget et a décidé d'octroyer des moyens sur l'attractivité et sur le tourisme et la possibilité d'intégrer la recherche et développement avec à terme, l'intégration de la Technopole et du CEA Tech dans le Pôle métropolitain.

Nous avons décidé d'avoir une clé de répartition sur le projet du Pôle métropolitain, et de procéder à une ventilation des dépenses qui sont engagées. Cela n'était pas le cas avant, car c'était fonction de la population.

**Roger LE GOFF** fait remarquer que dans le retro planning, on devrait être saisi dans les 2 mois par le Préfet. Il propose, comme méthode de travail, de profiter de ce temps là pour organiser une réunion entre Présidents afin de définir la stratégie et les statuts en termes de méthode et de politique et dans un 2<sup>ème</sup> temps que l'on communique cette ligne politique à nos DGS pour qu'ils travaillent ensemble. Mais il est nécessaire de prendre le temps avant que le Préfet saisisse. Deux questions se posent également: que va-t-on faire de QCD ? aura -t-il disparu en fin 2019, et le devenir du personnel et du directeur de QCD ?

Des remarques sur le projet de budget sont à signaler. Concernant les recettes, aujourd'hui la proposition faite est un exercice par tranche de 100 000 euros. N'y a-t-il pas une autre solution plus simple ? Quimper va retirer du Pôle métropolitain, un intérêt plus important par rapport aux autres, alors Quimper peut-il prendre le même pourcentage que les autres ou Quimper peut-il prendre une part plus importante tout de suite ? Aujourd'hui la répartition est 62%/38%. Sur la prise de cette participation qui reste à définir ( 30%, 40%...), le reste serait réparti en fonction de la population DGS (pas INSEE). On partira sur des bases solides et toutes actions nouvelles seraient fixées sur des lignes budgétaires.

**Hervé HERRY** explique que la règle adoptée au Bureau est que le poids financier que Quimper met dans l'opération ne bouge pas. Toute expansion de nos compétences qui génère des dépenses sera augmenté au nombre d'habitant, sans pondération.

**Michel CANEVET** s'étonne de la non pondération.

**Ludovic JOLIVET** explique que si on décide d'une action publique, on en partage le coût. Mais cela sera délibéré. Si celui-ci est trop élevé au regard du conseil métropolitain, on ne le fera pas. Ce sera un choix politique.

**Roger LE GOFF** est d'accord mais dans le système proposé, on voit que si on change beaucoup d'activités, la participation des autres collectivités à la fin sera beaucoup plus importante. C'est pour cela qu'il souhaite que l'on propose un système plus égalitaire.

**Ludovic JOLIVET** rappelle qu'aujourd'hui QBO paye 7,62 €/habitant, et qu'il ne paiera pas plus.

**Michel CANEVET** indique qu'il convient de se mettre d'accord, dès le départ, sur les clés de répartition financières et on ne peut partir sur un système figé. On va au-devant de difficultés si à chaque fois, il faut avoir une discussion financière. Il comprend également le point de vue de Roger LE GOFF, car si on prend simplement le poids de la population comme clé de répartition, on aura des difficultés car toutes les collectivités n'ont pas la même capacité contributive. Là où s'installent les activités économiques, cela générera des ressources supplémentaires qui permettent de réaliser un certain nombre d'actions. Si on n'intègre pas cette pondération, certain territoire vont avoir des difficultés à pouvoir suivre le développement du territoire.

**Ludovic JOLIVET** propose de revenir sur les décisions prises lors du dernier Bureau.

**Pierre PLOUZENNEC** indique que c'est la solution la moins défavorable. Il y a 2 aspects : ceux qui relèvent des services à la population, et les aspects de développement économique. Il va falloir s'entendre sur ce que l'on transfère. QBO finance par exemple la Technopole. Ce financement glissera – t-il vers le Pôle métropolitain ?

**Ludovic JOLIVET** indique que si le CEA Tech devient un outil du PM, QBO transfèrera les 350 000 €, idem pour la Technopole. Ensuite, s'il y a besoin de moyens supplémentaires à la technopole ou au CEA TECH, QBO ne rajoutera pas plus. C'est donc le PM qui prendra en charge les développements supplémentaires suivant une clé de répartition.

**Erwan LE FLOCH** remarque que c'est un transfert de compétence classique.

**Hervé HERRY** précise qu'on ne transfère pas une compétence à une communauté, mais c'est une création. Aujourd'hui, on bénéficie tous de la Technopole, financé en majorité par QBO. On propose de passer à une autre étape dans lequel le PM prend les choses en main.

**Michel CANEVET** relève qu'ensuite on inversera la tendance pour toutes les dépenses nouvelles, avec 38% pour QBO et 62 % pour les autres collectivités.

**Pierre PLOUZENNEC** remarque que certains profitent plus que d'autres mais on n'avancera pas si on reste comme ça. Ce n'est pas incohérent que le développement soit financé par chaque EPCI.

**Hervé HERRY** précise que la contrepartie est une décision de la gouvernance du PM.

**Ludovic JOLIVET** rappelle qu'il est indispensable de se mettre d'accord sur cette clé de répartition.

**Raynald TANTER** remarque que si l'on regarde d'un côté évolutif, c'est plus simple d'expliquer. Les impacts ne sont pas significatifs mais peuvent être évolutifs. Mais cette clé de répartition vaut suivant la position politique actuelle. Il se peut qu'elle change au terme du mandat. Cela vaut jusqu'à la fin du mandat.

Lors de la réunion des maires, on en est ressorti plus fort sur le fait qu'il faut avoir une force de frappe importante. C'est pour cela que je suis pour le PM. Par contre, il est demandé un document synthétique pour pouvoir faire nos présentations devant nos conseillers municipaux et communautaires. Ce Pôle métropolitain est créé sur un socle statutaire qui évoluera certainement. Prenons le temps de revoir les statuts, d'avoir cette communication.

**Ludovic JOLIVET** précise que le Bureau a pris sa décision.

**Roger LE GOFF** rappelle que le tableau montre que dans 10 ans, le poids de QBO sera de 38 % et le poids des autres collectivités représentera 62 %. Donc est-ce que cela est figé ?

**André FIDELIN** déplore que le sujet soit sensible car on est tous d'accord pour que le Pôle métropolitain se mette en place et se développe. Mais il faut trouver des arguments de plus-value pour l'expliquer dans nos EPCI, afin de les convaincre. Nos principes ont des limites et peuvent être contestés. Lorsque l'on parle d'attractivité d'un territoire élargie, celle-ci sert toujours plus à certain qu'à d'autre.

**Pierre PLOUZENNEC** précise que sur la proposition d'ESPELIA, on a convenu que le plus simple était d'appliquer une cotisation/habitant. Sur le développement du Pôle métropolitain, outil de structuration et d'aménagement du territoire, cela n'est pas aberrant que la cotisation soit identique par EPCI.

**Michel CANEVET** précise qu'il faut être capable de rationaliser, on ne crée pas une nouvelle strate.

**Ludovic JOLIVET** relève que l'on est toujours dans un cheminement car la clé de répartition n'est pas validée. A la question : Qu'allons-nous faire de QCD ? Ce n'est pas actée.

**Albert BILLON** rappelle donc les résolutions prises : Le Pôle métropolitain crée en mars 2019 ; Le budget est basé sur une clé de répartition ; Qui paie QCD ou la structure qui reste ?

**Pierre PLOUZENNEC** rappelle qu'il faudra être clair pour le personnel.

**Erwan LE FLOCH** rappelle qu'il a été demandé d'avoir des éléments concrets, pour savoir si l'on garde ou pas QCD. Il est également important que les DGS se réunissent.

**Ludovic JOLIVET** confirme la mise en place de la réunion des DGS.

**Hervé HERRY** précise qu'il est important d'avoir une réunion avec les Présidents et DGS pour que tout le monde reçoive l'information en même temps.

**Ludovic JOLIVET** précise que le Préfet attendra le deadline du 27 novembre pour que les EPCI ne soient pas dans la précipitation.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

#### **4. Contrat de partenariat**

**Michel CANEVET** explique que sur les 14 M d'€, 11,9 M d'€ ont déjà été affectés. Il reste donc 2,6 M d'€. Les communautés ont fait remonter leurs projets. Le dossier de l'ADRIA, arrivé récemment, regroupant les critères de développement et de recherche sur le territoire s'élève à la somme de 3,5 M d'€, soit un montant supérieur à l'enveloppe restante. Le CUP a approuvé l'importance du projet, reste à déterminer le montant à mobiliser pour celui-ci (entre 700 000 et 1 M d'€). Afin de répartir le montant de l'enveloppe restante sur les projets fléchés, il est demandé si l'assemblée souhaite être associée ou pas à la répartition des crédits.

**Albert BILLON** indique que les membres du Conseil de développement souhaiteraient être associés à un groupe de travail pour mettre en place des critères économiques, objectifs et cornouaillais.

**Pierre PLOUZENNEC** signale que quel que soit le choix qui est fait, il reste environ 2,6 M d'€ à répartir sur 4 M d'€ de dossiers. Le choix ne conviendra donc pas à tous mais le choix sera politique.

**Michel CANEVET** indique que le dossier du Pôle robotique pose également question, mais on est en attente du retour des services de la Région sur le dossier.

**Hervé HERRY** précise que le dossier de l'Adria était un projet en gestation qui ne devait pas arriver si vite. Mais la structure est à un tournant et doit se mettre aux normes, car si le développement ne se fait pas maintenant cela sera trop tard, au détriment de notre territoire.

**Ludovic JOLIVET** confirme la création d'un groupe de travail pour la répartition de l'enveloppe restante sur des projets cornouaillais.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

#### **5. L'économie maritime en Bretagne**

**Raynald TANTER** relate que le Breizh Mer qui s'est déroulé le 6 octobre dernier, à destination des élus, a permis de faire connaître les problématiques liées à la filière pêche. Il en ressort beaucoup d'inquiétudes sur l'armement, le Brexit, le problème du foncier accessible à la mer et les aspects réglementaires. Ce sont des sujets sur lesquels les élus doivent être au fait.

**Albert BILLON** précise qu'en 2004, on disait qu'un emploi en mer correspondait à 4,4 emplois sur terre. Aujourd'hui la population embarquée décroît et les chiffres d'affaires sont également en baisse.

**Raynald TANTER** ajoute qu'il faut faire attention car Lorient a un fort pouvoir d'attraction des entreprises et il ne faut perdre les notre sur notre territoire.

**Ludovic JOLIVET** précise que l'on ne peut pas lutter contre Brest ou Lorient, c'est pour ça qu'il faut se doter d'un Pôle métropolitain.

**André FIDELIN** fait remarquer que la Région est pour la complémentarité. Elle ne s'est pas encore positionnée et chacun défend ses intérêts économiques. Le bateau MACIF venant à Concarneau, on a tout intérêt à s'associer avec Port-La-Forêt pour créer une dynamique commune et collective. Il faut s'appuyer sur cette identité cornouaillaise très forte.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

## **6. Déploiement d'un wifi territorial cornouillais**

**Roger LE GOFF** indique que le CA du 19 décembre 2017 a validé le projet de déploiement d'un Wifi territorial et la création d'un groupement de commande. Les 6 EPCI ont mandaté le comité technique pour coordonner un groupement de commande. Suite au lancement d'une procédure d'appel d'offre, 4 entreprises ont répondu et ont été auditionnées le 12 octobre dernier. Le choix final sera présenté lors du CA du 10 décembre prochain.

**Ludovic JOLIVET** invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques.

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

## **7. Stratégie d'attractivité : étapes à venir**

**Hervé HERRY** passe la parole à Michel BOLLORE.

**Michel BOLLORE** rappelle que suite aux ateliers et entretiens. Plus de 200 acteurs ont remontés leurs souhaits, leurs besoins et ce sont surtout les jeunes et porteurs de projets qui ont été visés. Sur la question du positionnement, on n'est pas encore arrivé à l'ultime conclusion. Mais trois aspects en ressortent : Quimper, c'est le terme connu ; la Cornouaille c'est l'élément qui fédère les différents acteurs et la Bretagne c'est la question d'image. Demain, sur le positionnement, il faudra travailler sur ces 3 images et ensuite nous seront accompagnés pour savoir comment on pourra avancer sur ces questions-là. Les 2 prochaines étapes sont, tout d'abord, une présentation de ces conclusions du portait d'attractivité de la Cornouaille lors de la plénière du 16 novembre prochain, sous forme de scénettes-forums. Cette étape doit permettre de construire le plan d'action qui doit viser 3 points : la mise en avant des acteurs, des talents sur le territoire ( cela ressort du tour de Cornouaille, les entreprises sont en recherche de ce lien avec les élus, les différents acteurs), la question de la communication qui est un gros enjeu sur l'attractivité et la question des services et outils que le territoire peut mettre à disposition des entreprises et acteurs du territoire ( plan économique et qualité de vie sur le territoire). La 2<sup>ème</sup> phase sera de travailler sur le plan d'action, avec la définition des moyens financiers, Rh, qui seront également intégrés au Pôle métropolitain.

**Bruno LE PORT** fait remarquer qu'il est dommage que tous les Présidents n'étaient pas présents au Tour des marques du 12 octobre dernier car l'on a pu constater l'attachement des entrepreneurs à leur territoire.

**Albert BILLON** remarque qu'il a été frappé au sein des commissions sur l'importance qu'il fallait accorder aux actifs. C'est important car derrière c'est un emploi, entre mais aussi un lieu de vie, il mobilise derrière de l'habitat, du service. Mais il y a quand même un problème local, car Chancerel va chercher ses emplois sur l'île de la Réunion.

**Hervé HERRY** signale que c'est plus un problème sociétal.

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

## 8. Questions diverses

**Le Conseil d'administration prend acte de cette information.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12h15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le secrétaire.

Le Président

**Ludovic JOLIVET**



Le Secrétaire

**Hervé HERRY**

